

## REPORT DE L'AUGMENTATION DES INDICES : LA CFDT EST CONTRE !



La CFDT a fait savoir par une lettre de Mylène JACQUOT, Secrétaire générale l'UFFA-CFDT (Fonctionnaires et Assimilés), au ministre Gérald DARMANIN son refus de voir une année néfaste aux accords (et acquis) des agents du service public :

« Paris, le 19 octobre 2017

Monsieur le ministre,

Vous avez annoncé lors du rendez-vous salarial, le report de douze mois de la mise en œuvre du protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR), tout en assurant qu'il sera bien appliqué nonobstant ce décalage calendaire.

En séance, notre organisation vous a immédiatement fait part de ses premières réactions. Si l'annonce de l'ouverture du chantier de la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance des agents, recueille notre appréciation positive mais

vigilante, d'autres appellent de notre part de très vives critiques.

La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année 2018 particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation « retraite » et enfin report du calendrier PPCR.

Cette dernière décision constitue à nos yeux une remise en cause de la reconnaissance des qualifications et de l'engagement des agents dans l'exercice quotidien de leurs missions au service de l'intérêt général, du pouvoir d'achat dont une nouvelle dégradation viendrait confirmer ce que les agents mesurent au quotidien dans leurs conditions de vie.

Il s'agit d'un très mauvais coup porté au dialogue social lui-même : les mesures PPCR procèdent en effet d'un long processus de concertations puis de négociations.

Nous sommes bien conscients que PPCR n'avait pas débouché sur un accord majoritaire, toutefois le Gouvernement avait décidé de sa mise en œuvre unilatéralement, comme la loi l'y autorise.

Aujourd'hui, dans l'intérêt des agents que nous représentons, nous vous demandons instamment de revenir sur cette décision de report de douze mois de la mise en œuvre de ce protocole, comme la mesure

Chers collègues,

Nous avons connu l'année dernière les surenchères des candidats à la présidence de la République sur le dos des fonctionnaires. Depuis le dernier trimestre 2017 c'est aussi sur le dos des fonctionnaires que l'État demande l'essentiel des efforts. Par la stagnation des grilles indiciaires, le gel du point, la non compensation à long terme de la hausse de la CSG, à la précarisation de l'emploi public, au non remplacement de beaucoup de nos collègues titulaires, la journée de carence, etc. les agents sont à bout.

Ajoutons localement le CASC dont nous n'entendons plus parler (où sont passés matériels et argent ?), Plurélya dont les agents nous répètent qu'ils n'en sont pas contents, les entorses de la mairie au dialogue social, bref, tout autant de non-joyeusetés pour tous.

Pourtant la CFDT continue de préférer le dialogue aux grèves, mais le bouchon est poussé très loin et la bouteille risque d'exploser.



**Gabriel DATY**  
Secrétaire de section

de gel de la valeur du point. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect. »

**Mylène JACQUOT,**  
Secrétaire générale CFDT  
Fonctions publiques

## **6 DÉCEMBRE 2018 : 1 JOURNÉE, 3 ÉLECTIONS !**

À la fin de l'année se dérouleront (de nouveau) les élections professionnelles.

Ce sera l'occasion pour vous de choisir vos représentants du personnel (ceux qui défendent vos intérêts et pas seulement les leurs...).

Cette année, il y aura 3 élections la même journée :

- pour les C.A.P. : Les Commissions Administratives Paritaires gèrent les aspects individuels de la carrière des agents titulaires. Les C.A.P. sont rattachées au CIG de Pantin et il en existe une pour chaque catégorie (A, B ou C),  
- pour le C.T. : Le Comité Technique émet un avis sur les aspects organisationnels collectifs

## **CONTRACTUELS : BIENTÔT UNE INSTANCE SPÉCIALE POUR VOUS !**

Fin 2018, auront donc lieu les élections professionnelles.

Ce sera l'occasion de mettre en place pour les contractuels les nouvelles Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Elles seront dédiées aux ex-non-titulaires (devenus depuis 2016 des contractuels).

Ses missions seront liées aux spécificités des contrats de travail.

Nous retrouverons donc, pour ne parler que des principales attributions :

## **JOURNÉE DE CARENCE : LA SECTION DEMANDE SA PRISE EN CHARGE COMME DANS LE PRIVÉ !**

Lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire, une des revendications portées par la section était la demande de prise en charge de la journée de carence.

D'après une étude, 64 % des salariés du secteur privé sont couverts soit par un accord d'entreprise soit par leur mutuelle sur les trois jours de carence.

des services. Il se situe à Drancy, - pour les C.C.P. (Commissions Consultatives Paritaires) : Ces petites dernières sont aussi rattachées au CIG de Pantin et sont semblables aux C.A.P. mais sont relatives aux contractuels (CDI, CDD). Nous les détaillons dans l'article ci-dessous.

Pour chacun de ces scrutins, vous trouverez une liste CFDT composée d'agents qui seront à vos côtés pour défendre vos intérêts et pour laquelle vous pourrez voter.



- les licenciements intervenant après la période d'essai,  
- les sanctions disciplinaires autres que avertissement et blâme,  
- le reclassement,  
- demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel (CREP).



La section a aussi mis en avant le risque de santé/sécurité engendré par des collègues malades qui ne veulent pas perdre une journée de traitement (salaire) :

- sur une perte de vigilance potentielle des consignes de sécurité,  
- le risque de contagion des collègues (quand on aime on partage hein !)

## **EXTERNALISATION DE SERVICES : LE PRÉFET SOLLICITÉ !**



En janvier, nous avons pu constater l'externalisation de la restauration de l'élémentaire JAURÈS.

Une fois encore la municipalité est passée outre la consultation des représentants du personnel.

Est-ce parce que nous avons, au Comité Technique, fait bloquer, entre autres, des projets - tels la modification du service espaces verts ou encore la modification des horaires de pause des gardiens - qui allaient à l'encontre de l'intérêt du personnel de ces services ?

Est-ce parce que nous réclamons, au CHSCT, des enquêtes sur les accidents de travail ?...

Quoi qu'il en soit, aussi puissante soit-elle, la Municipalité se doit de respecter les procédures et son personnel, en recueillant le sentiment des représentants du personnel par le biais des instances consultatives prévues à cet effet.

Aussi, étant donné que nous avons alerté Madame le Maire à de multiples reprises sur ces défaillances, en vain puisqu'elles perdurent tant au niveau du Comité Technique (CT) qu'au niveau du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le secrétaire de section CFDT a donc sollicité le Préfet sur ces manquements car nous estimons que le dialogue social et la concertations sont essentiels pour le bien de tous.

## **CADRES:** **LA CFDT PROPOSE SES SERVICES !**



La CFDT c'est aussi une communauté d'ingénieurs, d'experts et de managers de cadres techniques, de commerciaux, de cadres des Fonctions publiques, de chefs de projets, de professions scientifiques.

Avec près de 27% des voix dans l'encadrement, la CFDT est le premier syndicat pour les cadres du privé et également numéro un chez les cadres A dans la fonction publique.

### **Le saviez-vous ?**

Le taux de syndicalisation des cadres est le plus élevé parmi les salariés.

Managers, ingénieurs, cadres techniques, commerciaux, cadres des fonctions publiques, experts, chefs de projets, professions

scientifiques... : la CFDT Cadres anticipe les mutations du travail et innove pour mieux répondre aux attentes des cadres. L'invention du forfait jours répond à la préoccupation des cadres d'équilibrer leur investissement. La promotion du télétravail négocié oblige les entreprises à gérer l'impact des nouveaux outils. La revendication d'un droit d'alerte pose l'enjeu déterminant de la prise de parole et de l'exercice de la responsabilité. L'expertise indépendante sur le management permet de questionner les systèmes de gestion et d'envisager les évolutions en matière de gouvernance.

### **Être cadre, quel travail !**

Manager une équipe, animer des réunions, écouter les collaborateurs, gérer un projet, défendre une stratégie, donner du sens à l'activité, valoriser les compétences, promouvoir le travail collectif, nourrir une expertise... Le travail du cadre : c'est tout un art ! Mais leurs conditions de travail ne sont pas toujours idéales : marges de manœuvre toujours plus réduites, réorganisations à répétition, manque de dialogue, invasion du reporting,

hyper disponibilité, open space. Les cadres ne sont pas assez écoutés, alors que la crise appelle à protéger l'expertise et l'innovation, à soutenir les managers, à favoriser le passage cadre et la prise de responsabilité. Commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, cadres A de la fonction publique, experts, professions scientifiques ou de l'information...les cadres, c'est 1 actif sur 6.

### **Parce que le statut ne suffit pas, la CFDT revendique pour les cadres**

- La maîtrise de la charge de travail et la prévention du stress professionnel.
- Un droit de déconnexion et l'encadrement du travail à distance.
- Une vraie liberté d'expression et un droit d'alerte professionnelle.
- L'autonomie du temps de travail et la défense des forfaits jours.
- Un vrai soutien aux managers de proximité.
- Le développement des compétences de chacun.
- Une reconnaissance salariale à la hauteur de l'investissement professionnel.

**CFDT Cadres**

## **GIPA :** **IN-EXTREMIS ET VIGILANCE POUR 2018**



La GIPA a été reconduite in extremis en 2017.

Les éléments de calcul pour la période de référence du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016, ont été publiés. Par conséquent, le taux de l'inflation retenu est 1,38 %, et les valeurs moyennes du point d'indice sont 55,5635€ pour 2012 et 55,7302€

pour 2016. Vous trouverez un simulateur à l'adresse : [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits/faq/gipa-2017-le-calculateur-de-la-cfdt-srv1\\_568382](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits/faq/gipa-2017-le-calculateur-de-la-cfdt-srv1_568382)

Nous resterons vigilants sur le maintien du pouvoir d'achat des collègues notamment lorsqu'ils arrivent au taquet des échelons.



## **HAUSSE DE LA CSG : L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE PAS AU NIVEAU !**

Vous avez probablement vu, sur vos fiches de paie de février, la mise en place de l'« indemnité compensatrice de la CSG ». D'un taux de 1,67%, elle est destinée à compenser la hausse de la CSG de 1,7 point .

Les modalités ont été précisées par décret, le 30 décembre. Par conséquent, il n'y aura aucune augmentation du pouvoir d'achat (promesse du candidat MACRON)

### **Indemnité dégressive dans le temps**

« A terme, nous sommes perdants, car l'indemnité est dégressive dans

le temps » dixit Mylène Jacquot, Secrétaire Générale de la CFDT Fonction publique.

En effet, et suite à la confirmation par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne à Pantin (le CIG donc) le montant de la prime ne sera revalorisé qu'une seule et unique fois en 2019 sur la base des revenus de 2018. Alors que la CSG, elle, va augmenter tous les ans parallèlement aux salaires.

En conséquence une perte sèche pour les agents.

Entre ça, le gel des indices, de la valeur du point, l'augmentation de cotisation, le candidat devenu



Président tient ses promesses pour les fonctionnaires (en fait en y réfléchissant pas du tout).

## **ATSEM : DES AVANCÉES GRÂCE À LA CFDT !**

La CFDT n'a jamais renoncé et s'est battue avec les ATSEM pour obtenir des avancées sur l'un des cadres d'emploi les plus récents de la FPT.

Cette obstination va enfin porter ses fruits avec un statut revisité, des missions adaptées et un déroulement de carrière plus intéressant.

### **Des missions adaptées**

Le projet a été examiné le 15 novembre 2017 au CSFPT et comprend une nouvelle définition des missions pour une meilleure prise en compte de l'appartenance des ATSEM à la communauté éducative : « Les ATSEM appartiennent à la communauté éducative. Ils concourent à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers ».

### **Deux voies d'accès pour une promotion**

Deux nouvelles perspectives vont permettre aux ATSEM une évolution de carrière :

- 1- soit au grade d'agent de maîtrise
- 2- soit au grade d'animateur territorial de catégorie B.

#### Agent de maîtrise catégorie C

Il sera accessible par promotion interne ou par concours interne. La CFDT a milité bien seule pour l'accès des ATSEM à ce cadre d'emploi mais elle l'a obtenu.

#### Animateur catégorie B

Organisation d'un concours spécial sur épreuves ouvert aux ATSEM justifiant d'au moins quatre années de services publics

#### **Rappel**

Depuis la mise en place du PPCR en janvier 2017, les ATSEM évoluent sur 2 grades et non plus 3 : ATSEM principal de deuxième classe (C2) et ATSEM principal de première classe (C3).

Mais trop peu sont nommés sur le deuxième grade (6,3%). Les conditions d'avancement de grade sont : avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4ème échelon

(en C2) et compter au moins 5 ans de services dans ce grade (ou dans un grade équivalent).

### **Ce que la CFDT continue à revendiquer :**

- Une ATSEM par classe ;
- L'accès à la formation pour toutes les ATSEM (le prévoir dans l'organisation du travail) en particulier pour la préparation aux concours et l'accès à d'autres cadres d'emploi, pour la prévention et le maintien dans l'emploi ;
- Un concours sur titre pour les personnes titulaires du CAP Petite Enfance organisé au plus près des collectivités ;
- Un appui de l'employeur et du CNFPT pour décrocher le CAP Petite enfance par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- L'association des ATSEM et de leurs représentants à l'élaboration ou l'évaluation des chartes entre l'éducation nationale et l'employeur communal ou intercommunal.

**L'INTERCO-CFDT MAIRIE DE DRANCY vous accueille le mercredi sur rendez-vous de 8h à 12h à la Bourse du travail, 22 rue de la République, 93700 Drancy**

**Tél. : 01.48.96.17.32 / 06.03.81.29.96 ; Fax : 01.48.96.32.41 ; Courriel : cfdt.drancy@hotmail.fr sites : <http://mairiededrancy.cfdt93.fr> ; <http://www.intercocfdt.com>**

**93.700 DrancInter est un bulletin syndical d'information de la section INTERCO-CFDT 93 de la mairie de Drancy dédié à la communication vers le personnel de la collectivité.**

**Tous droits réservés 2018. Informations données sous réserves.**